



## Ordonnance de télécom CRTC 2015-571

Version PDF

Ottawa, le 21 décembre 2015

### Diverses compagnies – Approbation provisoire des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Norouestel Inc.	934	1 <sup>er</sup> décembre 2015	21 décembre 2015
Norouestel Inc.	935	2 décembre 2015	21 décembre 2015
Shaw Cablesystems G.P.	25	1 <sup>er</sup> décembre 2015	21 décembre 2015

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale